



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37345

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés à pourvoir tous les postes de conseillers d'orientation psychologues en raison de la faiblesse du nombre de postes mis aux concours. Dans l'académie de Versailles, 23 postes ne sont pas pourvus dans les CIO. Le 28 septembre 1999, le rectorat a obtenu l'autorisation de recruter l'équivalent de 7 postes de vacataires, soit moins du tiers des besoins réels. Compte tenu que le taux de prise en charge des conseillers d'orientation psychologues est supérieur à 1 300 élèves, c'est à peu près 21 000 collégiens et lycéens qui en seront privés. C'est pourquoi, il souhaite connaître les mesures qui seront prises à court terme pour mettre un terme aux vacances de postes et à long terme pour abaisser le taux de prise en charge des élèves par les conseillers d'orientation psychologues.

Texte de la réponse

La question de l'orientation dans le système éducatif fait l'objet d'une attention particulière dans la politique du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il convient de noter que la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989 institue une véritable éducation à l'orientation dans les établissements secondaires. Celle-ci est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et implique tous les membres de l'équipe éducative. Dans un contexte de baisse démographique continue, le projet de loi de finances de l'an 2000 prévoit cependant la création de soixante emplois de conseillers d'orientation-psychologues et la situation de l'académie de Versailles pourra ainsi être réexaminée. En effet, si cent trente-trois nouveaux conseillers d'orientation-psychologues titulaires ont été affectés dans les académies à la présente rentrée scolaire, dont cinq dans l'académie de Versailles, ils seront cent quatre-vingts à la prochaine rentrée scolaire et deux cent quarante-neuf en septembre 2001. Cependant, pour pallier d'éventuelles difficultés en personnels d'information et d'orientation, l'académie est en mesure de procéder à l'embauche de personnels contractuels. Cette importante progression du nombre de titularisations à venir dans ce corps est liée à la forte augmentation des postes offerts aux concours. En effet, si, en 1996, seules cent places avaient été proposées à l'ensemble des concours de recrutement des conseillers d'orientation-psychologues, deux cent cinquante places ont été proposées au titre de la session 1999. Par ailleurs, un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque cent cinquante postes étaient ouverts en 1999, contre seulement cinquante places en 1997 et soixante-quinze il y a un an.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37345

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6520

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 512